

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 13 Juillet

La désertion des campagnes

On ne se préoccupe pas assez en haut lieu de ce fait sociologique : la désertion des campagnes au profit des villes. Et cependant cette question est certainement plus importante que la plupart de celles qui sont chaque jour soumises à l'examen de nos législateurs, car elle touche aux intérêts vitaux de la nation elle-même.

De temps à autre, il est vrai, quelques voix s'élèvent pour signaler le courant d'émigration qui tend à dépeupler nos campagnes et montrer les dangers qui peuvent en résulter, mais ces appels restent sans écho et ce mal, grâce à une coupable indifférence, prend des proportions de plus en plus considérables.

D'après une récente statistique publiée par les soins du gouvernement, cette émigration qui, il y a quelques années, s'était un peu ralentie, s'est accrue de nouveau, c'est-à-dire que le mal devient de plus en plus inquiétant.

Il n'est pas douteux que la désertion des campagnes constitue un problème sociologique gros de conséquences, qu'il est impossible de prévoir et que sa solution est d'autant plus difficile que jusqu'aujourd'hui on n'a pas jugé à propos de s'en préoccuper.

Cependant, nous le répétons, les avertissements n'ont pas manqué. Maintes et maintes fois les économistes ont dénoncé cet état de choses et ils en ont fait toucher du doigt les dangers.

Le mal, en effet, a suivi depuis cinquante ans, une progression constante.

Ainsi, la population des campagnes, qui, en 1850, représentait les trois quarts de la population entière de la France, n'en représente même plus aujourd'hui les deux tiers.

Or, il ne faut pas perdre de vue que la population est demeurée à peu près stationnaire.

Il est facile de se rendre compte des fâcheuses conséquences qui résultent de cet état de choses.

D'abord il est incontestable que l'état stationnaire de la population de la France, tient en grande partie à cette émigration.

Une fois que le campagnard a quitté les champs pour la ville, il se préoccupe avant tout de se créer des moyens d'existence, et comme la vie est beaucoup plus chère dans les villes qu'au village, il est peu disposé à augmenter ses charges par le mariage en se créant une famille; il préfère rester célibataire.

Cette exode des habitants des campagnes vers les villes où ils ne trouvent pas toujours à s'occuper, a encore pour conséquence de peupler les grands centres d'une foule de déclassés et de gens sans aveu, dont le nombre sans cesse croissant peut devenir dangereux. C'est dans cette population de désœuvrés et de faméliques que l'émeute et l'anarchie recrutent d'ordinaire leur contingent.

C'est également dans cette population sans métier propre, poussée loin du village par la paresse et le dégoût des travaux rustiques, dans cette population de meurt-de-faim prête à toutes les mauvaises besognes, que les tribunaux recrutent leur clientèle ordinaire: voleurs, faussaires, vagabonds, mendiants, escrocs et autre gibier de bagne et d'échafaud.

La statistique constate que la criminalité en France croît à mesure que la population rurale diminue. Il doit en être fatalement ainsi. Car toute force qui, pour une cause ou pour une autre, ne trouve pas son emploi dans le domaine du travail, passe dans celui du crime.

Lorsqu'un individu ne peut vivre de son labeur il faut nécessairement qu'il cherche à satisfaire ses besoins par d'autres moyens, par le vol et le crime, à moins qu'il ne s'en affranchisse par le suicide, ce qui arrive fréquemment. On constate, en effet, que le nombre de ceux qui désertent le champ de bataille de la vie va chaque jour en augmen-

tant. Combien de paysans qui, ayant quitté le village pour aller chercher le bien-être à la ville, n'y ont rencontré que des déceptions et la misère! Fatigués de lutter et de souffrir ils se sont réfugiés dans la mort. Le nombre de ces désabusés, qui ont lâché la proie pour l'ombre, est plus considérable qu'on ne le croit généralement.

Mais la désertion des campagnes a encore d'autres conséquences non moins fâcheuses, parmi lesquelles il convient de citer en premier lieu la dépréciation du sol et la crise douloureuse que traverse notre agriculture.

La terre sur laquelle pèsent de si lourdes charges fiscales, a perdu plus des deux tiers de sa valeur, et l'on ne saurait prévoir quand finira cette dépréciation.

Les cultivateurs se plaignent du manque de bras et leurs doléances ne sont que trop fondées. Personne ne veut plus travailler la terre. C'est à qui délaissera le sillon pour aller quémander dans les villes un emploi ou un travail mal rétribués.

Pour peu que les choses continuent ainsi, une partie du territoire restera nécessairement inculte.

Dans certaines régions de la France, il y a des villages dont la population a diminué de plus de moitié depuis moins de quarante ans. Par contre, celle des villes s'est accrue d'autant et nous ne sachions pas que le bien-être et la richesse de la nation y aient gagné, au contraire.

On a eu beau jusqu'à ce jour pousser le cri d'alarme et signaler cet état de choses plein de péril. Ceux qui sont chargés de la direction des affaires n'ont pas eu l'air d'entendre.

Puissent-ils n'avoir pas à s'en repentir un jour!

J. QUERCYTAÏN.

Les Invalides du Travail

M. Rey, député du Lot, vient de publier, dans le *Télégramme*, un excellent article qui témoigne de sa sollicitude constante pour les classes laborieuses. Nous nous empressons de reproduire les passages importants de cet article :

— Bien.
L'homme se retira.
— Vous me permettez de le voir? demanda le maître d'armes d'une voix sèchée par l'anxiété.
— Je vous donnerai un mot pour le directeur.
— Oh!... monsieur, que de remerciements! Notre héros allait s'élançer. Le policier le retint.
— Mais auparavant, reprit celui-ci, il faut que vous me donniez sur le crime tous les renseignements qu'il vous sera possible.
— Je suis tout disposé à vous répondre, monsieur.
— Ainsi, selon vous, ce ne sont pas des rôdeurs qui l'ont attaqué pour le voler?
— Oh! non, monsieur, s'écria Buchène avec conviction.
— C'est cependant ce que nous avons cru tout d'abord, bien que le jeune homme n'eût pas été volé, mais les agresseurs avaient pu être dérangés et n'avaient pas eu le temps de le dépouiller.
— Ce n'est pas pour le voler qu'on l'a assailli, dit Buchène.
— Il avait donc des ennemis?
— Oui, monsieur, et des ennemis puissants et terribles.
— Vous les connaissez?
— Je le crois, mais je n'ai pas de preuves encore, et je ne puis pas les nommer, mais cela ne tardera pas.
— Sachez que je suis tout disposé à vous aider.
— L'homme que je soupçonne est riche, honoré...
— La justice ne s'arrête pas devant ces considérations.

Bauchène resta seul avec le chef de la sûreté. Depuis un moment, ce dernier observait avec attention le maître d'armes.

La douleur terrible peinte sur la figure du pauvre homme l'avait touché, malgré l'habitude qu'il avait des misères humaines.

— Vous avez dû être bien malheureux, monsieur? dit-il.

— D'puis le matin où j'ai trouvé sa chambre vide, je ne vis plus, je ne sais plus ce que je fais... car un pressentiment me disait qu'il lui était arrivé malheur.

— Vous n'avez pas d'autre enfant?

— Pardon, monsieur, une fille.

Le policier reprit son interrogatoire.

— Et le jeune homme était de mœurs régulières?

— Il ne s'absentait jamais, répondit Buchène.

— Que faisait-il?

— Il est étudiant. Il habite d'ordinaire le quartier Latin; mais, ce soir-là, il devait coucher chez nous.

— Quelle raison avait motivé ce changement dans ses habitudes?

— Une aventure assez singulière, qui n'est pas étrangère, je crois, à l'attentat dont il vient d'être victime.

— Pouvez-vous me la raconter?

— C'est pour cela que j'ai insisté pour vous voir.

A ce moment, l'agent que nous avons vu sortir ouvrit la porte.

— Le blessé est dans la salle Saint-Joseph, lit 32.

Deux millions ont été votés par les Chambres pour venir en aide aux invalides du travail et figurent dans le budget de 1895. Sur cette somme, 1,500,000 fr. doivent être affectés à majorer les petites pensions inscrites à la Caisse nationale des retraites et n'atteignant pas 300 fr. et 500,000 fr. sont réservés pour venir en aide aux communes et aux départements qui assisteront leurs vieillards et infirmes sans ressources.

Tant que le Sénat n'aura pas statué, il ne sera pas possible de se servir de ces deux millions pour adoucir le sort des invalides du travail, et ces malheureux continueront à se trouver aux prises avec les besoins les plus urgents de la vie.

Il y a donc urgence à ce qu'il se prononce au plus tôt. Or, je ne sache pas qu'il ait encore pris aucune décision sur ce projet d'une si haute portée sociale et philanthropique. Dans tous les cas, rien n'a transpiré et aucun rapport n'a été déposé. Il va donc se séparer avant d'avoir légiféré et, en admettant qu'il mette la question à son ordre du jour peu de temps après la rentrée, la loi ne pourra être appliquée que l'an prochain et les vieux travailleurs se trouveront frustrés, cette année, des deux millions qui leur avaient été destinés.

Entrons dans quelques détails et voyons comment la Chambre avait conçu cette grande et belle réforme. Elle s'était proposé pour but de faciliter à tous les travailleurs les moyens de s'assurer pour leurs vieux jours une pension de retraite.

En voyant combien sont recherchés tous les emplois de l'Etat et des grandes compagnies de chemins de fer, même les plus modestes, surtout à cause de la retraite qui y est attachée, elle a voulu faire profiter des mêmes avantages tous les ouvriers, domestiques, petits cultivateurs et petits artisans. Mais comprenant que ces humbles travailleurs, abandonnés à eux-mêmes, livrés à leurs propres ressources, ne pourraient que très difficilement et très rarement effectuer les versements nécessaires pour obtenir une retraite suffisante, elle a décidé, en principe, que l'Etat verserait une cotisation égale à la leur et que le patron serait aussi tenu à la même cotisation.

Seulement, avant de passer à la loi définitive, il fallait une loi transitoire pour faire bénéficier dès à présent de la subvention de l'Etat tous ceux qui avaient la prévoyance de s'inscrire à la Caisse nationale des retraites. La loi définitive, en effet, ne pourra fonctionner complètement que dans 25 ou 30 ans, suivant que l'on deman-

Bauchène secoua la tête.

— Si je vous disais le nom sur lequel j'ai des doutes, vous seriez le premier à vous récrier, mais je ne le dirai pas sans être sûr de ce que j'avance.

— Vous avez raison. Il ne faut pas accuser à tort.

— Je vous demande quelques semaines seulement, et alors...

Un éclair de vengeance brilla dans l'œil du maître d'armes.

— Vous me trouverez toujours prêt à vous secourir, s'il s'agit d'un criminel.

— Je vous remercie, monsieur, et je compte sur vous, et, pour vous montrer que je ne m'abuse pas, je vais vous raconter l'histoire d'Henri... C'est le prénom du blessé.

En quelques mots rapides, notre héros fit le récit que nos lecteurs connaissent, le sauvetage de son fils adoptif, le crime dont il avait failli être une première fois victime... et les motifs qu'il avait de craindre que cette nouvelle entreprise ne fût la suite de la première...

Le chef de la sûreté avait écouté attentivement cette narration.

— En effet, dit-il, il y a quelque mystère qu'il faut éclaircir.

— Je ne doute pas de la tentative de meurtre que vous me signalez, mais vous ne pourriez sans doute pas fournir de preuves suffisantes pour faire arrêter les personnes... Les circonstances de l'attentat ont été telles qu'il sera toujours facile à la femme de se défendre et de nier. Elle pourra dire que son amoureux a rêvé, a vu trouble ou bien a cherché lui-même à attenter à ses jours, comme il commençait de le faire... (A suivre).

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 41

Le Roi des Braves

Par JULES DE GASTYNE

XXV

— Un coup de casse-tête sur le crâne et un coup de couteau en pleine poitrine.

Notre héros chancela.

Son front s'était baigné d'une sueur froide.

— Grand Dieu! murmura-t-il.

L'agent que le chef de la sûreté avait envoyé se présenta.

— Où est donc, demanda le policier, le jeune homme trouvé l'autre jour rue de Paris?

— On l'a transporté à Lariboisière, monsieur... Il n'y avait pas de place dans les autres hôpitaux.

— Vous avez de ses nouvelles?

— Bien que son état soit grave, on ne désespère pas de le sauver.

Jacques Buchène poussa un soupir de soulagement formidable.

— Et je pourrai le voir? demanda-t-il.

— Nous allons examiner ça.

Le chef se tourna vers son agent :

— Dans quelle salle se trouve-t-il?...

— Dans cinq minutes, je vais vous le dire, répondit l'employé, qui se retira.

dera 25 ou 30 ans de prévoyance à l'ouvrier. On ne pouvait se contenter d'apporter aux travailleurs une espérance aussi lointaine. Il était nécessaire, pour produire un grand mouvement en faveur de cette précieuse institution, de leur venir en aide immédiatement.

Mais il ne pouvait être question, dans ces dispositions transitoires, de faire supporter, comme dans la loi définitive, une partie de la dépense au patron, car la loi ne saurait avoir un effet rétroactif. L'Etat seul pouvait intervenir pour majorer dans une certaine mesure les retraites actuellement acquises ou en voie de formation.

C'est ce qui a été fait. En cela, du reste, on s'est conformé à ce qui se passe pour les fonctionnaires. Si l'Etat ne bonifiait pas dans une proportion considérable avec ses propres ressources, c'est-à-dire avec l'argent des contribuables, les pensions de ses serviteurs, s'il se contentait de leur verser le produit des retenues faites sur leur traitement, leurs retraites seraient bien médiocres. Pourquoi ne majorerait-il pas aussi le produit des versements faits par l'ouvrier ? Son travail n'a-t-il pas été utile au corps social tout entier et ne convient-il pas de le récompenser sur ses vieux jours ?

Telle est l'idée qui a présidé à l'élaboration de la loi votée par la Chambre et actuellement soumise au Sénat. Cette loi décide que tous ceux qui sont inscrits à la Caisse nationale des retraites, soit isolément, soit comme membres d'une administration publique ou privée, d'une société de secours mutuels ou d'une association pour la retraite, etc., verront leur pension doublée si elle ne dépasse pas 75 ou 80 fr., de manière à n'être pas réduits à la mendicité.

Quand leur pension sera supérieure, ils recevront d'autant moins qu'elle se rapprochera davantage de 300 fr., chiffre limite après lequel l'Etat cessera ses libéralités, car cette somme est considérée comme assurant d'une manière suffisante l'existence du travailleur.

Enfin, pour ceux qui auront été dans l'impossibilité de s'imposer des sacrifices en vue de se préparer une modique pension et qui se trouveront absolument sans ressources, il sera alloué des secours par les communes et les départements avec l'aide de l'Etat, de sorte que le vieux travailleur, l'invalidé du travail, ne sera plus, dans aucun cas, exposé à mourir de faim et de misère.

Voilà le projet dont le Sénat est saisi. Il n'en est guère de plus important, ni de plus urgent. C'est pourquoi nous nous sommes permis de regretter que la Chambre haute parte en vacances sans l'avoir voté.

EMILE REY,
Député.

INFORMATIONS

Conseil de Cabinet

Au Conseil de Cabinet de jeudi, le général Zurlinden, ministre de la guerre, a communiqué une dépêche du commandant de la division de Tunisie, annonçant qu'il fait traduire devant le Conseil de guerre, un officier, un sergent et un caporal, responsables de l'emploi des moyens de répression qui ont causé la mort du chasseur Chedel.

Le président

Le président de la République a visité, dans la matinée de jeudi, l'Hôtel-Dieu. Il a remis des décorations à plusieurs médecins des hôpitaux de Paris.

M. Félix Faure au Havre

Quelques jours après la clôture de la session, vers le 25 juillet, le président de la République quittera Paris pour aller s'installer dans sa villa, au Havre, où il passera la première partie de ses vacances. Il ira en septembre au château de Fontainebleau.

Rachat du Midi

Les délégués de la commission relative aux canaux du Midi se sont rendus chez M. Dupuy-Dutemps, ministre des travaux publics.

M. Pelletan a exposé les revendications du groupe.

Après avoir discuté sur la possibilité du rachat des canaux séparés, il a été reconnu que cette opération devait être faite en bloc et que, puisque la convention de 1883 liait le sort du canal latéral, à celui des voies ferrées, le moyen le plus pratique de libérer les canaux consistait dans le rachat des voies ferrées du Midi.

M. Dupuy-Dutemps a promis d'étudier la question, en s'inspirant des données techniques qui ont été fournies par les membres de la délégation.

Grève générale des boulangers

Madrid, 13 juillet.

Un meeting des boulangers a occasionné des bagarres.

Il y a eu plusieurs blessés.

Soixante arrestations ont été opérées.

La grève générale est déclarée.

L'autorité prend des mesures pour fournir le pain.

Le canal des Deux-Mers

M. Albert Monniot, de la *Libre Parole*, publie un long article en faveur du canal des Deux-Mers dont voici quelques extraits :

Il y a vingt ans que la presse française, celle qui place les intérêts de la défense nationale au-dessus de toutes les autres considérations, réclame avec instance la création d'un canal mettant en communication la Méditerranée avec l'Océan ; d'un canal accessible aux navires du plus fort tonnage.

Il y a des siècles que les hommes d'Etat dignes de ce nom ont songé à doubler la puissance maritime de la France en rendant possible la concentration rapide de toutes ses forces navales.

C'est à ce point de vue, surtout, qu'il convient de se placer, — plus encore qu'au point de vue commercial, qui a bien son intérêt, — au lendemain de l'inauguration du canal de Kiel. Il suffit de jeter les yeux sur une carte d'Europe pour s'étonner qu'une telle œuvre soit encore à l'état de projet.

Voyons donc qu'elle serait l'abréviation du parcours pour un navire partant de la pointe d'Ouessant et se rendant dans la Méditerranée et passant par le canal des Deux-Mers, au lieu de contourner le Portugal et l'Espagne : 1,544 kilomètres s'il se rend à Barcelonne ; 1,970 à Cette ; 1,857 à Marseille ; 4,867 à Gènes.

Prenez Bordeaux pour point de départ, un navire gagne 2,037 ou 2,570 kilomètres, selon qu'il est affrété pour Malte et Marseille.

Ces quelques exemples vous suffisent pour vous rendre compte de l'importance commerciale du canal à créer ; peut-être en aurez-vous une notion plus exacte quand vous saurez que 30 millions de tonnes transitent par le détroit de Gibraltar qui, en grande partie, emprunteraient la nouvelle voie.

Mais, je le répète, j'envisage surtout les services que pourrait rendre le canal des Deux-Mers à la défense nationale, et ils m'apparaissent si considérables qu'aucune considération ne saurait arrêter l'expression de mon sentiment.

M. Monniot, en terminant, se demande :

Quelles sont donc les hautes influences qui ont pu faire indéfiniment ajourner la réalisation de cette œuvre patriotique entre toutes ?

L'Expédition de Madagascar

Marseille, 11 juillet.

Le paquebot *Iraouaddy*, courrier de Madagascar, partira demain avec 630 passagers, dont MM. Thérin, médecin de 1^{re} classe ; Gogfien, capitaine du génie ; Fefroigny et Andrieu, lieutenants ; Silyce, médecin-major ; Loncolais, officier d'administration ; un détachement du 38^e d'artillerie fort de 68 hommes, 400 soldats du génie, 17 ouvriers et 29 soldats de l'infanterie de marine.

Le paquebot emporte près de 1,500 tonnes de matériel de guerre.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Commission départementale

Séance du 10 Juillet 1895

Présents : MM. Iscard, président, Pradines, Cocula, Delpont et Relhié, secrétaires.

Absent : M. Longpuech, excusé.

M. le préfet assiste à la séance.

Assistance médicale. — Malades admis à l'assistance médicale aux frais du département.

Acte est donné.

Jury criminel, formation de la liste pour 1896.

Avis favorable.

St-Daunès. — Récrépiage des murs du cimetière. Accordé 30 fr.

Boisnières. — Réparation d'une fontaine publique. Accordé 50 fr.

Castelnau. — Construction d'un lavoir public. Accordé 100 fr.

Padirac. — Transformation de l'ancien cimetière. Accordé 70 fr.

Soturac. — Construction d'un lavoir public. Accordé 30 fr.

St-Daunès. — Réparation aux latrines de l'école communale. Accordé 30 fr.

St-Cernin. — Réparation des lieux d'aisance de l'école de filles. Ajourné jusqu'au vote de fonds par la commune.

St-Laurent. — Réparation aux édifices du culte. Ajourné pour supplément d'instruction.

Vidaillac. — Appropriation des écoles de garçons et de filles. Classement. Avis favorable.

Comptabilité départementale. Relevé des mandats émis. Acte est donné.

Gourdon. — Chemin ordinaire n° 12. Avant-projet d'utilité publique. Approuvé.

Cassagnes. — Chemin n° 8. Avant-projet d'utilité publique. Approuvé.

Montlauzan. — Chemin n° 5. Avant-projet d'utilité publique. Approuvé.

Martel. — Chemin n° 8. Avant-projet d'utilité publique. Approuvé.

St-Cirq-Lapopie. — Chemin n° 12. Avant-projet d'utilité publique. Approuvé.

Cahus. — Chemin n° 5. Avant-projet d'utilité publique. Approuvé.

Rampoux. — Chemin n° 1. Classement de Rampoux au Colombier. Adopté.

Chemin n° 2, du pont de Boussac à Bédier. Adopté.

Chemins ruraux. — Demandes de secours. Ajourné.

Souillac. — Chemin ordinaire n° 3. Avant-projet d'utilité publique. Adopté.

Conseil départemental

Membres présents : MM. Arnaud, préfet, président ; Izenic, inspecteur d'académie ; Delpont, Daffas, Bénèche, conseillers généraux ; Tallieu, directeur de l'école normale ; Delpech, Triaire, inspecteurs primaires ; Vidal, Ganes, directeurs d'école.

MMmes Escande, directrice de l'école normale ; Bourget, directrice de l'école primaire supérieure de St-Cér ; Reynes, directrice d'école à Cahors.

Voici les principales décisions de cette assemblée :

Maintien du poste d'adjoint à Albas.

Maintien du siège de l'école de filles à Conco-rès et avis favorable à la construction.

Mise en demeure de construire une école de garçons à Livernon. — Faute de produire des plans et devis, le conseil départemental examinera s'il n'y a pas lieu d'interdire le local ;

Autorisation à MM. Gimel, instituteur à Al-vignac, Laborie, instituteur à Cambayrac, Des-termes, instituteur à Varaire et Barrès, institu-teur à Laromiguière, à remplir les fonctions de secrétaires de mairie.

Fixation des vacances dans les écoles élémen-taires : du samedi 10 août à 4 h. du soir au mardi 1^{er} octobre à 8 h. du matin.

Fixation des vacances dans les écoles primai-res supérieures : du samedi 3 août à 4 h. du soir au mardi 1^{er} octobre à 8 h. du matin.

Le conseil départemental a ensuite donné un avis favorable aux propositions de M. l'Inspec-teur d'Académie, relatives aux bourses à accor-der dans les écoles primaires supérieures et a arrêté la liste d'admissibilité aux fonctions de titulaire des adjoints qui se trouvent dans les conditions légales pour être promus.

Nos compatriotes

Par décret, a été promu au grade de général de division, notre compatriote le général de brigade Lanes, commandant la 42^e brigade d'infanterie.

On sait que le général Lanes, préside cette année la distribution des prix du Lycée Gam-betta, qui aura lieu le samedi 3 août, à 9 heures du matin.

* *

Notre compatriote M. Cavaignac, lieutenant au 9^e chasseurs, a été nommé Chevalier de la Légion d'honneur.

* *

Nous lisons dans la *Petite Gironde* :

M. Béral, fils du sénateur, inspecteur adjoint des forêts à Mont-de-Marsan, a fait hier soir, à Saint-Sernin, sous les auspices de la Société Phi-lomatique, une conférence sur le « Pin maritime »

Le conférencier a débuté par une description des Landes, faite au double point de vue géo-graphique et géologique. La « ténuité du sol des landes » a été indiquée en traits exacts et précis.

En quelques paroles empreintes de poésie, M. Béral a tracé un tableau des Landes aux diverses heures du jour, et a prouvé que, pour un œil qui sait voir, ces espaces illimités sont beaucoup moins monotones qu'on n'est généralement porté à le croire.

Est venue ensuite l'étude proprement dite du pin maritime.

La constitution de l'arbre, ses conditions d'exis-tence, les moyens propres à développer sa végé-tation, son meilleur mode de culture, sa produc-tion résineuse, les gardes-feux en cas d'incendie, etc., ont été étudiés avec science et clarté. C'é-tait d'une compétence irréprochable ; le conféren-cier était dans la pleine possession de son sujet.

L'intérêt très grand qui s'attachait à la confé-rence de M. Béral a été encore augmenté par les projections très réussies.

M. Béral a été très applaudi.

Retraite aux flambeaux

Ce soir, samedi, à neuf heures, la musique, les tambours et clairons du 7^e de ligne feront une retraite aux flambeaux qui suivra l'itinéraire suivant :

Casene, Boulevard Gambetta, rue du Portail-Alban, place des Petites-Bougeries, rue du Pont-Neuf, les quais Champollion et Ségur, le cours Vaxis, boulevard Gambetta, rue de la Mairie, place de la Préfecture, rue de la Liber-té, boulevard Gambetta.

Fêtes du 14 juillet

Les fêtes nautiques qui auront lieu en amont du Pont-Neuf seront organisées par l'*Avenir Ca-durcien*.

C'est par une omission regrettable que cette so-ciété, qui a été chargée d'organiser les fêtes nau-tiques, ne figure pas sur le programme officiel des fêtes.

Voici le programme des fêtes nautiques :
1^{re} Course à 2 rameurs de pointe (construction libre).

2^o Joutes nautiques.

3^o Courses de yoles du pays à 4 rameurs et un barreur.

4^o Jeux du tonneau.

5^o Courses à 4 rameurs de pointe.

6^o Courses de périssoires.

7^o Courses à la nage.

8^o Courses aux canards.

Le service de sauvetage sera assuré par la So-ciété des *Sauveteurs du Lot*.

L'*Avenir Cadurcien* fera entendre les meil-leurs morceaux de son répertoire.

Vacances

Par arrêté du 12 juillet courant, M. le préfet a fixé de la manière suivante, après avis de M. l'inspecteur d'académie et du conseil départe-mental, l'époque de la durée des grandes va-cances dans les établissements d'enseignement primaire du Lot :

Ecoles primaires élémentaires, du 15 août au 1^{er} octobre 1895.

Ecoles primaires supérieures et cours complé-mentaires, du 3 août au 1^{er} octobre.

Ecoles maternelles, du 31 août au 1^{er} octobre.

— Par arrêté préfectoral du 12 juillet cou-rant, les écoles primaires publiques du départe-ment auront congé le lundi 15 juillet, à l'occa-sion de la Fête nationale.

Collège des Petits-Carmes

Nous lisons dans la *Revue Religieuse* :

Les religieux des Sacrés-Cœurs, établis à Cahors depuis 1804, ne pouvant plus, par suite de la loi militaire, recruter d'une manière suffisante leur personnel enseignant, se voient bien à regret, forcés de renoncer à la direc-tion de l'établissement des Petits-Carmes.

Aux familles qui ont bien voulu leur confier l'éducation de leurs enfants, aux anciens élèves qui ont gardé à leurs maîtres un si fidèle sou-venir, au Clergé et à toutes les personnes qui les ont honorés et encouragés de leurs sympa-thies, ils offrent leurs remerciements et leurs adieux.

Après la distribution des Prix, qui se fera sans solennité le 20 juillet, au matin, le Collè-ge des Petits-Carmes sera fermé ; le dimanche 28 au soir, la chapelle sera également fermée.

L'Association des anciens élèves des Petits-Carmes cherche le moyen de maintenir l'éta-bissement et espère arriver à une solution.

Cour d'assises

Les assises du 3^e trimestre 1895 s'ouvriront à Cahors le 5 août prochain, sous la présidence de M. Monbrun, conseiller à la cour d'appel d'Agen, assisté de MM. Fieuzal et Boisset, juges au tribu-nal civil de Cahors.

Dans cette session sera appelé le crime de Monteabrier, qui devait venir aux assises du mois de mai dernier.

Remerciements

La souscription publique au bénéfice de l'ou-vrier Simon, victime de l'incendie de la rue des Capucins, a produit la somme de 351 fr. 35.

Nous devons féliciter M. Fourès, ébéniste, rue du Lycée, patron du sinistré, qui avait pris l'ini-tiative de cette œuvre de charité.

L'ouvrier Simon nous charge de remercier, en son nom, au nom de sa femme et de son enfant, les généreux donateurs qui leur ont donné, dans une circonstance malheureuse, des marques de sympathie.

LYCÉE GAMBETTA

CONFÉRENCE DE M. LE PROVISEUR

L'éducation au Lycée

(Suite et fin)

II

Si nous sommes d'accord sur ce point, que l'E-ducation doit cultiver toutes nos facultés, mais surtout développer et stimuler notre volonté, il me sera facile de vous montrer que c'est vers ce but que tendent tous nos efforts. L'Université n'en connaît pas d'autre, et elle tâche de l'attein-dre d'abord par l'instruction proprement dite, ensuite par tous les exercices de la vie en com-mun, c'est-à-dire par l'Internat.

Ecartons d'abord ce paradoxe étrange de ceux qui prétendent distinguer, séparer l'instruction de l'éducation. Instruire, c'est élever, et l'ensei-gnement que reçoivent ici vos fils, qu'il soit phi-losophique ou religieux, scientifique ou littérai-re, est toujours une leçon de morale ; il s'adresse à leur cœur autant qu'à leur esprit, et il aiguil-lonne toujours leur volonté. Les grands écrivains dont ils se nourrissent chaque jour n'excellent

point seulement à bien dire; ils pensent avec justesse, et ce sont des idées saines, fortifiantes et consolatrices qu'ils ont revêtues de la splendeur de leur style. On apprend à leur école à aimer la vertu parce qu'elle est belle et digne de tous les efforts des hommes; on y apprend à chérir sa patrie et à la bien servir; on y apprend aussi à mettre l'honneur avant tout, à défendre la liberté et à respecter les lois, deux choses qui ne sont point inconciliables. Sur ce point les anciens et les modernes — j'entends ceux que le Lycée place entre vos mains, mes amis — sont tous d'accord. Bossuet parle de la Patrie comme Cicéron, et les discours divins que Platon prête à Socrate ne plaident pas plus éloquemment la cause du devoir que le mâle langage des héros de Corneille. Classiques d'autrefois et classiques d'aujourd'hui sont, avant tout, des moralistes. Ce sont là vos vrais éducateurs; ils furent ceux de vos pères et les nôtres; nous ne sommes, nous, que leurs très humbles interprètes; ce sont eux qui vous parlent à chaque heure du jour, eux qui travaillent à faire de vous des hommes pour la société, des citoyens pour la République et pour la Patrie! Ainsi disait le poète:

«... le vaste écho de la voix du génie,
Devient du genre humain l'universelle voix!» (1)

Ce n'est pas seulement la voix du génie; c'est la voix de l'expérience de l'humanité dans ses plus nobles représentants; c'est elle qui vous encourage et vous instruit par notre organe, et voilà comment votre éducation, loin d'être négligée, est notre plus cher souci!

Vos fils, Messieurs, ont d'autres éducateurs que les moralistes dont je viens de parler. On leur propose comme modèles tous ceux qui ont accompli de grandes actions, tous ceux qui nous ont légué de beaux exemples. L'histoire, telle qu'on l'enseigne maintenant, n'est plus une longue et fastidieuse nomenclature de faits et de dates: c'est une leçon, et des plus attrayantes; c'est une science, et des plus «éducatives». Elle remet chacun à sa place; elle glorifie les bons et elle flétrit les méchants. Nulle part mieux que dans l'histoire, et particulièrement dans l'histoire de France, on ne remarque le prix du courage, de la persévérance et de l'abnégation. Le pays qui a produit Jeanne d'Arc et Turenne, Chevert et Hoche, Carnot et Gambetta, n'a point à redouter les comparaisons inspirées par la haine ou par la jalousie, et il peut lui-même servir de modèle à ses rivaux ou à ses destructeurs. Et s'il est vrai que l'on prend toujours quelque ressemblance de ce que l'on aime, comment voulez-vous que ces grands exemples ne soient pas contagieux! Bonaparte connaissait bien la force des exemples quand, remontant jusqu'à l'histoire ancienne, il proposait à ses soldats l'exemple des légions romaines. «Nous voulions, dit le brave Pelleport, élever les Romains.» Voyez encore, mes amis, ces fantassins de Kléber qui faiblissent un moment, mais qui se relèvent au cri de l'honneur. Après une longue marche dans le désert, épuisés, haletants, ils se refusaient à porter leurs blessés. Kléber accourt: «Misérables, leur dit-il, vous n'êtes pas des soldats! Être soldat, c'est quand on a faim ne pas manger, quand on a soif, ne pas boire, quand on est épuisé de fatigue, marcher, quand on ne peut plus se porter soi-même, porter ses camarades blessés; misérables, reprenez vos blessés!» Et ils les reprirent. Je ne sais si je me faisais illusion, mais racontant en classe ce trait et d'autres du même genre, il me semblait voir là-bas, bien loin, sous le soleil brillant d'une de nos colonies, tel des élèves qui m'écoutaient; il allait défaillir, mais tout à coup ce souvenir de la classe d'histoire lui revenait et, comme un cordial, ranimait ses forces et son courage.

Si l'heure ne m'imposait l'obligation d'abréger, il me serait facile de vous montrer comment les orateurs et les poètes dont vous étudiez les chefs-d'œuvre contribuent eux aussi pour une large part à l'éducation de votre volonté. Il me semble, par exemple, que vous, élèves de rhétorique, vous faites mieux qu'étudier les règles de composition et de style dictées par les rhéteurs, quand on vous explique une page de Démosthène tonnant contre l'audace de Philippe et contre l'indolence des Athéniens. Vous vous dites, j'en suis sûr: «Voilà un bon citoyen! Il parlait bien parce qu'il pensait bien, et il sut mourir sans faiblesse parce qu'il avait su vivre sans peur et sans reproche. Il eût sauvé la Grèce, si la Grèce avait pu être sauvée.» Et puis, par une association d'idées bien naturelles, vous vous rappelez qu'il y a vingt-cinq ans, un autre Démosthène, un de vos compatriotes, un de vos devanciers sur ces bancs, eut, lui aussi, ce qu'on a justement appelé la religion de la Patrie; qu'il la servit quand d'autres la trahissaient, qu'il crut en elle quand peut-être elle doutait d'elle-même, et que, ne pouvant sauver les frontières, il sauva du moins l'honneur!

Voilà, Messieurs, comment nos grands hommes, nos grands généraux, nos grands citoyens, tous ces esprits éminents en qui se sont personnifiées les plus pures et les plus fortes de nos qualités nationales, travaillent à l'éducation patriotique de vos enfants, qui, vous le voyez, n'est point laissée au hasard. Le Lycée la leur donne, et il croit répondre ainsi à votre confiance et au vœu de l'Etat.

III

Le Lycée fait plus et mieux: par tous les exercices de la vie en commun, sous le même toit, sous les mêmes lois, il prépare l'enfant et le jeune homme aux devoirs de la vie publique qui les attend. Le Lycée ressemble à la société tout entière; il a, comme elle, ses intérêts et ses passions, ses joies et ses petits chagrins, ses victoires et ses défaites, et nos élèves portent presque toujours dans le monde les habitudes qu'ils ont prises parmi nous. Je ne voudrais pas médire de la vie de famille. Nous l'avons tous connue; que dis-je? nous en jouissons encore. Pour ma part, je me reporte toujours avec délices à ces premières joies de la première enfance, joies pures et sans mélange que n'attristait aucun regret du passé, aucune défiance de l'avenir; à cette heure unique où notre âme, neuve encore, ressentait dans toute leur plénitude, les plus douces émotions que l'on puisse jamais goûter! Non, ce n'est pas moi qui médierai de la vie de famille. Mais enfin l'éducation prolongée dans la famille a quelque chose d'étroit et d'exclusif. Placé entre ses parents, qui n'ont pour lui que des tendresses, et des serviteurs ou des amis qui s'appliquent à combler, à prévenir ses moindres desirs, l'enfant ne peut guère songer qu'à lui. Comment voulez-vous qu'il ne soit pas amolli, «gâté» par tant de soins obséquieux, par tant d'énergiques caresses? En pensant à lui, je me rappelle toujours le mot souvent cité, mais si juste de Thémistocle. Montrant un jour son fils à un ami, il lui disait: «Voilà le maître de la Grèce, car les Athéniens commandent aux Grecs, je commande aux Athéniens, ma femme me gouverne et mon fils gouverne sa mère!» Que j'en ai déjà connus de petits Thémistocles, vénérés comme des idoles, écoutés comme des oracles, qui se regardaient comme le centre du monde, qui rapportaient tout à leur petite personne... Pour ceux-là, l'Internat devient, un jour ou l'autre, une nécessité. Il faut que l'éducation publique les transporte dans un autre milieu, dans une petite cité dont ils seront les membres, et non pas l'unique fin, où ils puissent s'oublier un peu eux-mêmes pour penser aux autres.

Les voilà devenus citoyens d'un petit Etat. S'ils avaient rêvé une société où chacun pourrait vivre à sa guise, sans autre règle que sa volonté, sans autres lois que ses caprices, on se charge de les détromper. Dans cette petite république, image de l'autre, la liberté absolue est et sera toujours un vain mot. Sans doute, dans notre société démocratique, une part de plus en plus grande est faite à l'individu, et les peuples ne sont plus, comme au temps d'Homère, des troupeaux conduits par des pasteurs. Mais si les droits du citoyen sont plus étendus et mieux définis, c'est à la condition qu'il reconnaisse l'empire de la loi qui assure le bien commun; qui maintient ou rétablit l'ordre en opposant, quand il le faut, une barrière infranchissable au caprice individuel. Or, dans notre petit monde du Lycée il est aussi une puissance souveraine qui nous gouverne et nous protège tous: c'est la discipline.

Ici, je réclame, Messieurs, toute votre attention. N'allez pas croire que nous regrettons ces temps à jamais disparus où le père de famille s'armait d'une gravité toute romaine pour exercer sur ses fils plus de prestige et plus d'autorité, où nos devanciers montraient la férule pour inspirer aux écoliers une terreur que l'on croyait salutaire. Grâce à Dieu, la nature parmi nous a repris ses droits; le Lycée, comme la famille, a réclamé sa part de nos mœurs plus indulgentes, et chacun de mes collaborateurs peut dire avec Michelet: «L'enseignement et l'éducation, pour moi c'est l'amitié!»

Mais, je le répète, la vie se compose de luttes et d'épreuves. Supposez un jeune homme à qui parents et maîtres auraient épargné toute contradiction, tout chagrin; brusquement jeté au milieu d'une société moins indulgente, il ne saura pas supporter les autres; il s'isolera, il se repliera sur lui-même, froissé, meurtri... La loi ne lui apparaîtra pas comme la sauvegarde de tous, mais comme une puissance injuste et tyrannique, et dont la force seule fait le droit. C'est pour vous épargner, mes amis, de cruels mécomptes que, dès maintenant, le Lycée vous invite à subir de bon cœur le joug de la loi. Oh! elle n'est point inflexible; elle est proportionnée à votre âge et à votre faiblesse; chaque jour on l'adoucit pour vous plaire, et si elle punit encore quelquefois ceux qui la violent, elle prodigue les récompenses à ceux qui l'observent.

De la vie commune au Lycée, sort un dernier enseignement qui achève l'éducation du citoyen. L'égalité règne ici comme dans notre société dont elle est le caractère distinctif. Elle est partout, dans le costume, dans le régime alimentaire, dans les jeux et dans les études, dans les peines comme dans les récompenses. La règle commune s'applique à tous avec une rigoureuse impartialité. Nous n'avons pas deux poids et deux mesures. Chez nous, la naissance et les titres, la for-

tune et le rang perdent leurs privilèges, et la petite société du Lycée réalise entièrement l'admirable principe de notre société moderne: l'égalité de tous devant la loi!

Aimez donc, jeunes gens, le Lycée, cette première patrie dont l'aspect, j'en conviens, vous parut un peu triste, quand il vous fallut quitter la maison paternelle, mais dont le souvenir ne s'effacera plus de votre mémoire. Aimez ces chères études qui éveillent et développent en vos jeunes âmes le sentiment du beau, l'amour du vrai, et la passion du bien. Aimez la loi de ce petit Etat avec sa rigueur équitable et bienfaisante; aimez cette liberté dans la discipline qui vous affranchit des autres et de vous-mêmes; cette égalité généreuse qui repousse les vains privilèges, cette loyale concurrence qui donne la palme au plus digne. Et puis, quand vous nous aurez quittés, si l'on reprochait encore à vos maîtres d'avoir négligé votre éducation, défendez-vous, et défendez-nous, ou plutôt montrez par votre conduite, par l'énergie de votre volonté, par la dignité de votre vie, que l'université, qui vous regut tout enfants, a fait de vous des hommes de bien pour la Société, des citoyens intègres et dévoués pour la France et pour la République.

Concours de poulinières et de pouliches à Gramat, à Figeac et à Cahors

Des concours publics de poulinières et de poulinières de demi-sang auront lieu à Cahors le mardi 16 juillet, à 10 heures du matin, à Figeac, le samedi 20 juillet, à 11 heures du matin; à Gramat, le mercredi 14 août, à 9 heures du matin.

Voici les primes affectées à chaque concours: Cahors. — 700 fr., répartis comme suit:

Poulinières suitées et saillies, de 4 ans, 4 primes: une de 150 fr., une de 80 fr., une de 50 fr., une de 45 fr.

Poulinières suitées et saillies, de 5 à 18 ans, 4 primes: une de 150 fr., une de 80 fr., une de 50 fr., une de 45 francs.

Pouliches de demi-sang, de pur sang arabe ou anglo-arabe de 2 ans non saillies, 2 primes: une de 25 fr., et une de 20 francs.

Figeac. — 2,100 fr. répartis comme suit:

Poulinières suitées et saillies, de 4 ans, 4 primes: une de 300 fr., une de 250 fr., une de 100 fr., une de 80 francs.

Poulinières suitées et saillies, de 5 à 18 ans, 6 primes: une de 300 fr., une de 250 fr., deux de 100 fr., une de 80 fr., une de 40 fr.

Pouliches de demi-sang, de 3 ans, saillies, primes de conservation, 4 primes: une de 100 fr., une de 90 fr., une de 60 fr., une de 50 francs.

Pouliches de demi-sang, de pur sang arabe ou anglo-arabe de 2 ans non saillies, 4 primes: une de 65 fr., une de 60 fr., une de 40 fr., une de 35 fr.

Gramat. — 5,050 fr. répartis comme suit:

Pouliches suitées et saillies de 4 ans, 11 primes: une de 450 fr., une de 400 fr., une de 350 fr., une de 300 fr., deux de 250 fr., une de 200 fr., deux de 150 fr., deux de 100 fr.

Poulinières suitées et saillies de 5 à 18 ans, 9 primes: une de 450 fr., une de 400 fr., une de 350 fr., une de 300 fr., une de 250 fr., une de 200 fr., deux de 150 fr., une de 100 fr.

La circonscription de chaque concours est délimitée comme suit, et tout propriétaire aura le droit de faire concourir les juments quelle que soit la station d'étalons où elles auront été saillies et ses pouliches, à condition qu'il puisse justifier de la présence de ses animaux depuis 3 mois au moins dans la circonscription du concours.

Seront admis au concours de Gramat:

1° L'arrondissement de Gourdon;

2° Les cantons de Bretenoux et de Saint-Céré.

3° Le canton de Lacapelle-Marival, moins les communes de Sainte-Colombe, Saint-Bressou, le Bouyssou, Cardaillac;

4° Le canton de Livernon, moins les communes suivantes: Bouscass, Issepts, Reyrevignes, Livernon, Crèzes, Corn, Brengues, Espagna, Sainte-Eulalie, Combes.

Seront admis au concours de Figeac:

1° L'arrondissement de Figeac;

2° L'arrondissement de Cahors;

3° Le canton de Cajar;

4° Le canton de Latronquière;

5° Les communes de Sainte-colombe, St-Bressou, le Bouyssou, Cardaillac, du canton de Lacapelle-Marival;

6° Les communes ci-dessus indiquées du canton de Livernon qui ne sont pas admises au concours de Gramat.

Il sera admis au concours de Cahors l'arrondissement de Cahors.

Crayssac

Parmi les décorations décernées à l'occasion du 14 juillet, nous relevons celle du docteur Brassac, directeur du service de santé de la Marine à Brest, au grade de grand commandeur.

Figeac

M. Victor Delbos, professeur agrégé de philosophie au lycée Michelet, vient d'être désigné par M. le ministre de l'instruction publique pour présider la distribution des prix du collège de Figeac.

Castelnau

Dimanche prochain, la ligue républicaine du canton de Castelnau se réunira pour désigner un candidat au Conseil général.

MM. Feyt et Tailhade, républicains, posent leur candidature.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 6 au 13 juillet 1895

Naissances

Véziau, Auguste, Impasse Hugues-de-St-Cyr, 1.
Dreuilhe, Louise, rue de l'Université, 3.
Ibert, Jeanne, rue Mascoutou, 9.

Mariages

Aymard, Pierre, docteur en médecine, et Cayla Marguerite.
Belmont, Eugène, mécanicien, et Fourastier Angèle, ouvrière d'imprimerie.

Décès

Richaudaud, Constant, contre-maître au magasin des tabacs, 34 ans, rue du Lycée, 38
Baynat, Paul, 9 ans, place St-Maurice.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DU 11 ET 14 JUILLET 1895

de 8 à 9 h. 1/2 du soir (Allées Fénélon)

Le Camarade (P. R.) Gurtner.
Stradella (Ouverture) Flowt.
L'Africaine (Fantaisie) Meyerbeer.
Souvenir de Rome (Tarentelle) Pillard.
Carmen (Fantaisie) Bozit.
Polka des Officiers Farbach.

GOVERNEMENT IMPÉRIAL DE CHINE

Emprunt 4 % OR de 1895

Autorisé par l'Édit Impérial en date du 1^{er} juillet 1895 et gagé, par priorité sur tous emprunts futurs, par le revenu des douanes maritimes chinoises.

En outre, pour le cas où, pour quelque cause que ce soit, le service de l'emprunt viendrait à se trouver en souffrance ou en retard, le GOVERNEMENT IMPÉRIAL DE RUSSIE a pris, vis-à-vis des Banques et Maisons contractantes, l'engagement de parfaire, à bonne date, au fur et à mesure de chaque échéance, toutes les sommes nécessaires pour le paiement des coupons et pour l'amortissement des titres du présent emprunt.

400.000.000 DE FRANCS

Remboursables au pair, en 36 ans, par tirages annuels, à partir de 1896.

L'amortissement ne peut être augmenté et l'emprunt ne peut être converti ou remboursé avant 1910.

Intérêt payable par semestre, les 1^{er} janvier et 1^{er} juillet, à Paris, Saint-Petersbourg, Amsterdam.

Prix d'Émission: Fr. 496

PAR OBLIGATION DE 500 FR.

Jouissance du 1^{er} juillet 1895

En souscrivant..... Fr. 125 »
A la répartition, du 27 au 31 juillet. 125 »
Du 10 au 15 septembre..... 125 »
Du 25 au 31 octobre..... 121 »

L'obligation libérée à la répartition sera délivrée à Fr. 494

Le placement ressort ainsi à 4,05 %

On souscrit le Vendredi, 19 juillet 1895

ET DÈS AUJOURD'HUI, PAR CORRESPONDANCE,

POUR LES SOUSCRIPTIONS DE DIX OBLIGATIONS AU MOINS

PARIS: Chez MM. HOTTINGUER et C^{ie};
BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS;
CRÉDIT LYONNAIS; Et dans leurs Agences, Succursales et Bureaux de quartier.

et DÉPARTEMENTS: SOCIÉTÉ GÉNÉRALE;
COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE; et du Crédit Lyonnais
A SAINT-PÉTERSBOURG, AMSTERDAM, BRUXELLES et GENEVE. Les souscriptions par listes ne sont pas admises.

On souscrit à la Société Générale, Agence de Cahors, rue Fénélon, n° 8.

Le débordement de Paris

Voilà les beaux temps revenus et Paris déverse dans nos provinces ses enfants affamés d'air et de liberté. Il y avait autrefois, autour de Paris une série de campagnes bien suffisantes pour permettre aux Parisiens d'y aller respirer; mais depuis quelque dix ans surtout, Paris trop peuplé a débordé et sa banlieue n'est plus qu'un vaste faubourg, agrémenté de nombreuses villas. C'est un nouveau Paris déjà sillonné de quelques omnibus et tramways. La Compagnie Générale des tramways et omnibus de la banlieue de Paris, dont le siège social est à Paris, Boulevard Montparnasse 79, s'est donné pour mission de faire traverser ces faubourgs par des tramways et omnibus; un certain nombre de ces services sont en pleine prospérité. Elle a d'ailleurs le soin de répondre au desiderata des villes de banlieue, en se faisant donner des subventions. Cette société d'omnibus est à la veille d'inaugurer quelques unes des nombreuses lignes pour lesquelles elle est sollicitée. C'est la raison qui la fera lancer dans quelques jours une émission d'obligations à 5 %. C'est un bon intérêt et ce doit être un placement sérieux.

Embarras gastrique, constipation, indigestions, tous les troubles en général de l'appareil digestif sont guéris par les Pilules Suisses, ce qui est prouvé par les attestations.

Volailles

35 ans d'un succès toujours croissant!! ont démontré l'efficacité absolue de la Poudre carminative Picard-Faire; dans toutes les maladies de volailles, choléra des poules, crise du rouge des dindons. 2 francs la boîte de poudre pour 300 poules. Dans toutes les pharmacies. Vente en gros: P. GALLET, 29 (bis), rue des Francs-Bourgeois, PARIS.

La Pharmacie populaire et commerciale

Rue de l'Hôtel de Ville, à Cahors, créatrice de la Pharmacie à prix réduit, est la seule qui donne des médicaments de choix à 50 0/0 au-dessous du tarif de la région.

(1) A. de Musset.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

TRANSPORT A DEMI-TARIF DES OUVRIERS AGRICOLES ALLANT FAIRE LA MOISSON EN BEAUCE, DANS L'ORLÉANAIS, LE BERRY, LA TOURAINE, ETC.

A partir du 1^{er} juillet 1895, une réduction de 50 0/0 sur les prix des places de 3^e Classe au tarif général sera accordée aux ouvriers agricoles se rendant, pour les travaux de la moisson, d'une gare quelconque de son réseau à une gare quelconque des sections ci-après :

Juvisy à Orléans, Brétigny à Tours, Auneau à Étampes, Orléans à Tours, Orléans à Châteaurox, Orléans à Malesherbes, Orléans à Montargis, Orléans à Gien, Tours à Vierzon, Tours à Châteaurox, Vierzon à Saincaize.

Cette réduction est subordonnée à la condition que les ouvriers agricoles effectueront sur le réseau de la compagnie un parcours de 100 kilomètres au minimum (soit 200 kilomètres aller et retour compris,) ou paieront pour cette distance. Elle sera appliquée, pour l'aller, du 1^{er} Juillet au 1^{er} Septembre; le retour devra s'effectuer dans un délai minimum de quinze jours et maximum de deux mois.

Exposition universelle de Bordeaux

Mai à Novembre 1895

A l'occasion de l'Exposition universelle de Bordeaux, et pendant toute sa durée, la Compagnie d'Orléans étendra comme suit la durée de validité des billets d'aller et retour qui, aux termes de son Tarif spécial G. V. n° 2, sont délivrés à toutes les gares de son réseau pour Bordeaux.

Jusqu'à une distance de 100 kil. inclus, 2 j.
— 101 à 200 — 4 j.
— 201 à 300 — 6 j.
— 301 à 400 — 8 j.
— 401 à 500 — 10 j.
au-delà de 500 kilomètres..... 12 j.

Ces délais sont comptés de minuit à minuit.

Les billets ne donneront droit à aucun arrêt en cours de route; les Voyageurs qui en seront munis devront suivre, au retour, le même itinéraire qu'à l'aller. Les dits billets pourront être utilisés dans tous les trains recevant réglementairement, pour le parcours à effectuer, des Voyageurs à plein tarif de la classe du billet délivré.

BAINS DE MER DE L'Océan

BILLET D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du 1^{er} Mai au 31 Octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des Billets d'Aller et Retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, Escoublac-la-Baule, Le Poulguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau (Beg-Meil, Fouesnant), Quimper (Bénodet), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnenez, Chateaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

Les billets pris à toute gare du réseau située dans un rayon d'au moins 250 kilomètres des stations balnéaires ci-dessus comportent une réduction de 40 0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0 en 2^e classe et de 30 0/0 en 3^e classe.

La durée de validité de ces billets 33 jours peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet.

Exceptionnellement : Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent pour les stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire (inclus)

au Croisic et à Guérande inclus, a la faculté d'effectuer, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire, dans les bateaux de la Compagnie de la Basse-Loire.

Le voyageur porteur d'un billet délivré pour les au delà de Vannes vers Auray aura la faculté de s'arrêter à celles des stations suivantes qui seront comprises dans le parcours de son billet : Sainte-Anne-d'Auray, Auray, Hennebont, Lorient, Quimperlé, Rosporden et Quimper.

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions ci-dessus à destination de Vannes, est autorisé à s'arrêter à Questembert à l'aller et à repartir de ce point au retour.

En outre, le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent, pour l'une quelconque des stations balnéaires ci-dessus, aura le droit de s'arrêter, une seule fois à l'aller ou au retour, pendant 48 heures, soit à Nantes, soit en deça.

2^e Les billets pris à toute gare située dans un rayon inférieur à 250 kilomètres des dites stations balnéaires, comportent une réduction de 20 0/0 sur les prix des tarifs généraux, sans toutefois que les prix à percevoir puissent excéder le prix applicable à un parcours de 250 kilomètres, ni être inférieurs au prix applicable à un parcours de 125 kilomètres.

Les billets doivent être demandés au chef de gare trois jours avant celui du départ.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'ÉTÉ (1^{er} juillet 1895)

De Paris à Toulouse

	17	5	21	35	1125-1131
	OMNIBUS	EXPRESS	EXPRESS	DIRECT	OMNIBUS
	(1 ^e , 2 ^e , 3 ^e classes)	(1 ^e , 2 ^e , 3 ^e classes)	(1 ^e classe)	(1 ^e , 2 ^e , 3 ^e classes)	(1 ^e , 2 ^e , 3 ^e classes)
PARIS.....	départ. 3 ^h 10s.	10 ^h mat	7 ^h 50s.	11 soir.	—
BRIVE.....	arrivée. 6 40	6 30	5 7	10 32	7 ^h 5 soir
BRIVE.....	départ. 6 50	6 58	5 20	1 10	7 43
Gignac-Cressensac.....	7 28	—	—	1 48	8 3
SOULLAC.....	arrivée. 7 48	7 36	5 58	2 8	8 18
SOULLAC.....	départ. 7 53	7 38	6 1	2 14	8 25
CAZOULÈS.....	arrivée. 8 >	—	—	2 21	8 28
CAZOULÈS.....	départ. 8 2	—	—	2 22	8 41
Lamothe-Fénélon.....	8 15	—	—	2 35	8 51
Nozac.....	8 25	—	—	2 45	9 5
GOURDON.....	8 39	8 5	6 27	3 10	9 15
Saint-Clair.....	8 49	—	—	3 22	9 27
Dégagnac.....	9 1	—	—	3 33	9 38
Thédirac-Peyrilles.....	9 12	—	—	3 45	9 50
Saint-Denis-Catus.....	9 23	—	—	3 54	9 59
Espère.....	9 32	—	—	4 5	10 10
CAHORS.....	arrivée. 9 43	8 44	7 6	4 20	10 30
CAHORS.....	départ. Exp. 9 58	8 50	7 16	4 32	11 31
Sept-Ponts.....	10 9	—	—	4 47	11 43
Cieurac.....	10 23	—	—	4 56	11 48
Labenque.....	10 30	—	—	5 31	11 59
Caussade.....	11 3	9 30	7 55	6 11	12 28
CAHORS.....	arrivée. 11 37	9 55	8 19	6 25	—
CAHORS.....	départ. 11 h. 52	10 >	8 24	7 50	—
TOULOUSE.....	arrivée. midi 39	10 47s.	9 8	—	—

De Toulouse à Paris

	16	1140-1128	26	1126	1136	40
	EXPRESS	OMNIBUS	EXPRESS	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS
	(1 ^e , 2 ^e , 3 ^e classes)	(1 ^e , 2 ^e , 3 ^e classes)	(1 ^e , 2 ^e , 3 ^e classes)	(1 ^e , 2 ^e , 3 ^e classes)	(1 ^e , 2 ^e , 3 ^e classes)	(1 ^e , 2 ^e , 3 ^e classes)
TOULOUSE.....	départ. 2 ^h 43	—	7 ^h 5	—	9 ^h 3	6 ^h mat
MONTAUBAN.....	arrivée. 3 30	—	7 52	—	10 30	7 7
MONTAUBAN.....	départ. 3 37	4 33	7 59	—	10 50	7 30
Caussade.....	4 1	5 1	8 23	—	11 31	8 11
Labenque.....	—	5 53	—	—	11 31	8 50
Cieurac.....	—	6 2	—	—	11 31	8 59
Sept-Ponts.....	—	6 14	—	—	11 31	9 11
CAHORS.....	arrivée. 4 39	6 23	9 1	—	11 31	9 20
CAHORS.....	départ. 4 45	6 33	9 8	—	11 31	9 30
Espère.....	—	6 48	—	6 15	—	9 44
Saint-Denis-Catus.....	—	7 2	—	6 28	—	9 57
Thédirac-Peyrilles.....	—	7 17	—	6 43	—	10 11
Dégagnac.....	—	7 26	—	6 52	—	10 20
Saint-Clair.....	—	7 36	—	7 1	—	10 29
GOURDON.....	5 28	7 52	9 51	7 18	—	10 43
Nozac.....	—	8 1	—	7 27	—	10 52
Lamothe-Fénélon.....	—	8 10	—	7 37	—	11 1
CAZOULÈS.....	arrivée. —	8 19	—	7 47	—	11 10
CAZOULÈS.....	départ. —	8 21	—	7 49	—	11 12
SOULLAC.....	arrivée. 5 51	8 28	10 14	7 57	—	11 19
SOULLAC.....	départ. 5 54	8 34	10 17	8 4	—	11 24
Gignac-Cressensac.....	—	9 4	—	8 36	—	11 53
BRIVE.....	arrivée. 6 32	9 40	10 55	9 12	—	12 26
BRIVE.....	départ. 7 >	—	11 8	—	—	12 55
PARIS.....	arrivée. 4 37	—	10 51	—	—	11 22

De CAHORS à LIBOS

	Omnibus	Poste	Omnibus
CAHORS. — D.	6 ^h 29	12 ^h 50	6 ^h 58
Mercuès.....	6 43	1 4	6 52
Arrêt Douelle	6 47	—	6 56
Parac.....	6 54	1 15	7 4
Luzac.....	7 >	1 22	7 10
Castelfranc.....	7 13	1 35	7 22
Arr. Praysac	7 16	—	7 25
Puy-l'Évêque.....	7 25	1 46	7 33
Duravel.....	7 32	1 54	7 40
Sotrac-Touzac	7 40	2 3	7 43
Fumel.....	7 49	2 13	7 57
LIBOS. — A.	7 55	2 49	8 3
BORDEAUX. — S.	8 11	3 11	8 34
PARIS. — Ar.	11 36	4 37	10 51

De LIBOS à CAHORS

	Poste	Omnibus	Omnibus
PARIS. — D.	7 ^h 50s.	11 ^h 10	7 ^h 38
BORDEAUX. — S.	—	6 10	3 34
LIBOS. — D.	8 29	3 30	9 10
Fumel.....	8 33	3 37	9 16
Sotrac-Touzac	8 45	3 49	9 26
Duravel.....	8 52	3 58	9 33
Puy-l'Évêque.....	8 59	4 7	9 40
Arr. Praysac	9 6	—	9 47
Castelfranc.....	9 12	4 23	9 53
Luzac.....	9 22	4 36	10 3
Parac.....	9 31	4 46	10 11
Arrêt Douelle	9 36	—	10 16
Mercuès.....	9 41	4 57	10 21
CAHORS. — A.	9 53	5 15	10 37

De CAHORS à CAPDENAC

	Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAHORS. — D.	7 ^h 35	1 ^h 27	5 ^h 23
Cabessut, halte	7 44	1 30	5 32
Arcambal.....	7 55	1 47	5 42
Vers.....	8 4	1 56	5 50
Saint-Géry.....	8 13	2 4	5 57
Conduché.....	8 26	2 17	6 9
St-Cirq, halte.	8 33	2 24	6 15
St-Martin-Lab.	8 44	2 33	6 24
Calvignac, hal.	8 52	2 41	6 31
Cajarc.....	9 6	2 55	6 44
Montbrun, hal.	9 17	3 6	6 54
Toirac.....	9 27	3 16	7 5
Lamadaine.....	9 40	3 29	7 15
CAPDENAC. A.	9 52	3 41	7 27

De CAPDENAC à CAHORS

	Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAPDENAC. D.	7 45	11 ^h 10	5 ^h 19
Lamadaine.....	7 55	11 22	5 33
Toirac.....	8 6	11 34	5 43
Montbrun, hal.	8 14	11 43	5 52
Cajarc.....	8 26	11 55	6 3
Calvignac, hal.	8 36	12 6	6 14
St-Martin-Lab.	8 46	12 14	6 25
St-Cirq, halte.	8 54	12 23	6 34
Conduché.....	9 >	12 30	6 41
Saint-Géry.....	9 17	12 48	6 56
Vers.....	9 22	12 51	7 9
Arcambal.....	9 30	1 00	7 11
Cabessut, halte.	9 40	1 11	7 32
CAHORS. — A.	9 48	1 19	7 30

La Nouvelle Revue

18, Boulevard Montmartre, Paris.
Directrice: Madame Juliette ADAM
PARAIT LE 1^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

PRIX DE l'abonnement	12 mois	6 mois	3 mois
Paris et Seine	50 ^f	26 ^f	14 ^f
Départements	56	29	15
Etranger...	62	32	17

On s'abonne sans frais: dans les Bureaux de poste, les agences du Crédit Lyonnais et celles de la Société générale de France et de l'Etranger.

Journal de la Santé

REVUE D'HYGIÈNE ET DE MÉDECINE POPULAIRE
CRÉÉE EN 1884
PARAIT TOUS LES DIMANCHES EN 32 PAGES
avec gravures dans le texte.
Consultations gratuites par la voie du Journal par d'éminents spécialistes.
PRIME GRATUITE: Dictionnaire de l'Homme sain et de l'Homme malade, par le Dr J. Rossi. Encyclopédie complète d'Hygiène et de Médecine populaire. Cette prime vaut 8^f en librairie.
ABONNEMENTS: UN AN, 6 FR.; UNION POSTALE, 8 FRANCS.
(Ajouter 1 fr. pour l'affranchissement de la Prime).
BUREAUX: 5, Bd Montmartre, Paris (Téléphone).
On s'abonne, en envoyant mandat-poste à l'Administration du Journal, 5, Boulevard Montmartre, Paris et à tous les Bureaux de poste de France et de l'Etranger.

AFFICHAGE GÉNÉRAL et DISTRIBUTION d'IMPRIMÉS

L. AUDBOURG & C^{ie}
4, RUE SAINTE-ANNE (Avenue de l'Opéra)
— PARIS —
La Maison L. AUDBOURG & C^{ie}, fondée en 1878, se charge de l'AFFICHAGE de toute nature ainsi que de la DISTRIBUTION des IMPRIMÉS pour Paris, la Province et l'Etranger. Cette maison de 1^{er} ordre possède de nombreux emplacements pour la pose des affiches en papier et sur toile; elle a des correspondants dans toutes les communes de France.
S'adresser à M. DUEZ, DIRECTEUR
4, Rue S^{te}-Anne (Avenue de l'Opéra) Paris.

DEMANDEZ chez tous les LIBRAIRES

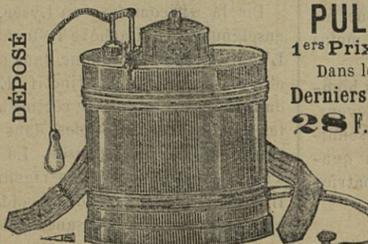
et à l'Imprimerie Layton, rue du Lycée (Cahors)
La petite Carte de poche DU LOT

VIN DE VIAL
LACTO PHOSPHATE - VIANDE - QUINA
Aliment physiologique complet
Anémie — Convalescence
Fortes des forces — Langueur — Inappétence
Parfaitement dosé et assimilable, le **Vin phosphaté de Vial** est un stimulant puissant de la nutrition. D'une efficacité certaine, il est le reconstituant général de toutes les affections débilitantes.
Pharmacie **VIAL**, rue Victor-Hugo, 14, LYON et toutes pharmacies.

25 ANS DE SUCCÈS.
MAISON DE CONFIANCE
POUR
LA POSE DES DENTS
Le Redressement
à toutes les Opérations relatives
à l'ART DENTAIRE.
AUDOUARD
Chirurgien-Dentiste
16 Rue du Maréchal Brune
BRIVE (CORRÈZE)
Nota. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive, pour le consulter, à vouloir bien lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE: AUDOUARD BRIVE.

FÉLIX ALCAN, Editeur, 108, Boulevard Saint-Germain, PARIS
DICTIONNAIRE DE MÉDECINE
par les D^{rs} E. BOUCHUT et A. DESPRÉS
Sixième Edition au courant des derniers Progrès de la Science.
1 magnifique volume de 1630 pages in-4° sur 2 colonnes, avec 1000 gravures dans le texte
Indispensable aux Familles
PRIX: BROCHÉ, 25 FR.; — RELIÉ, 30 FR. Franco contre Mandat.

ENTREPRENEUR DE PEINTURE
Papiers peints
Vitrerie en
Faux bois **Henri SÉGUY** tous genres
Marbre Rue du Lycée, n° 40, CAHORS Encadrement
Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

DEPOSE

PULVÉRISATEUR-DEPEYRE
1^{ers} Prix — Hors concours — Médailles d'Or
Dans les principaux Centres viticoles de France
Derniers Perfectionnements. Appareil garanti
28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE
F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant
Chevalier du Mérite Agricole
18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)
Nota. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.